Le Mag des Collines
CIL du Paradis
C I L "Les collines du Paradis" - 1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES

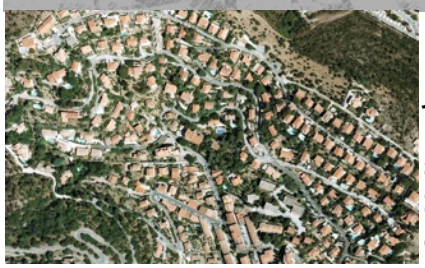

RUBRIQUES

2.1
LE MOT DU PRESIDENT
Léon-Gérard HEUSELE

2.2
COMPTE RENDU
de l'Assemblée Générale du CIL du 12 janvier 2012

2.3
COMPTE RENDU
Réunion avec Mme PILON.
9 Fév. 2012 en Mairie

2.4
COMPTE RENDU
Réunion avec Services Travaux.
23 Fév. 2012 en Mairie

2.5
REAMENAGEMENT
du centre ville.
29 Fév. 2012 au Park Hotel

2.6
IMPÔTS LOCAUX
Petit billet sur nos impôts

2.7
HISTOIRE DE RUE
La rue Matisse ....

2.8
INFOS PRATIQUES
Petits rappels ....

2.9
AUTOUR DU CIL
Information sur le CIL, son fonctionnement

2.1 LE MOT DU PRESIDENT

Je voudrais, en premier lieu, remercier et féliciter Stéphane MUCETTO pour l'excellent travail effectué par lui et son équipe au cours des deux mandats successifs de 2006 à 2012 en tant que président du Comité d'Intérêt Local.
Stéphane a su maintenir, dans la bonne humeur et la convivialité qu'on lui connait, un CIL qui était menacé de disparaître, quand avec quelques amis il en a accepté la présidence en décembre 2005.
Très pris par ses obligations professionnelles, il se retire de la présidence, mais reste membre du Conseil d'Administration, où son expérience et ses compétences seront très utiles.

Attentif à notre cadre de vie j'ai accepté la présidence du CIL afin de représenter et défendre notre quartier dans les différentes instances, avec le concours des membres du Conseil et cela dans un climat consensuel et participatif.

Vous trouverez dans ce MAG les informations pratiques pour agrémenter la vie de tous les jours et le suivi des actions engagées, ainsi que nos projets.
Donnez nous vos avis, critiques et suggestions, nous sommes à l'écoute.

LE Comité d'Intérêt Local des Collines du Paradis, C'EST VOUS ……

Léon-Gérard HEUSELE
Président du CIL «les Collines du Paradis»

2.2 COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 12 Janvier 2012

Etaient présents :

- 40 personnes habitants du quartier
- Monsieur le maire Jacques Politi, Jacques Lobry 6ème adjoint, Patrice Fallot conseiller municipal délégué et 3 représentants des services municipaux.
- Colette Richard , présidente du Groupement des CIL.

Introduction par le président par intérim du CIL, Léon-Gérard Heusele, qui remercie les personnalités présentes, ainsi que tous les adhérents anciens et nouveaux et présente à tous ses vœux au nom du CIL.
Il passe ensuite la parole à Jacques Politi, maire de Hyères, qui nous présente un bilan de l'action municipale aux deux tiers de son mandat.
Beaucoup de choses ont été accomplies, d'autres restent encore en projet, et en ce qui concerne les questions d'ordre général nous pouvons faire le constat suivant :

- La sécurité.
Le maire a insisté sur les efforts consentis, en particulier : augmentation de l'effectif de la police municipale avec des brigades de nuit, mise en place de caméras de surveillance, création d'un logiciel d'alerte et d'analyse pour prévenir les catastrophes naturelles.
Nous avons fait remarquer cependant que les cambriolages, surtout de jour, étaient en forte augmentation dans notre quartier.

- La propreté.
Des progrès indéniables, surtout en centre ville ont été constatés. La création d'une « police verte » est aussi un atout important.
Pour notre quartier nous demandons une grande sévérité contre les auteurs de décharges sauvages, car il apparaît que l'appel au civisme des habitants s'avère inopérant.
Par ailleurs le dispositif de tri sélectif des déchets, promis pour 2011, semble devoir être mis en place dans notre quartier dans les mois qui viennent. Une information détaillée sera fournie aux habitants par les services municipaux.

- Rénovation du centre ville.
Le mirobolant projet du cabinet espagnol MBM, dont nous avons parlé l'année dernière semble mis en sommeil, pour des raisons budgétaires qui s'expliquent aisément.
On s'oriente vers la création de nouvelles surfaces commerciales, à l'entrée Est de la ville et sur la place Joffre, libérée de la gare routière.

- Transfert de la gare routière.
Le transfert de la gare routière de la place Joffre vers l'espace 3000, doit intervenir en septembre 2012, avec la création d'un parking relais avec desserte du centre ville par navettes.
Il y aura évidemment une réorganisation complète du réseau de transport en commun.

- Les conseils de quartier.
Le projet qui avait été présenté au groupement des CIL cet été, nous avait paru inadapté à notre ville, et non démocratique, car il réduisait presque totalement le rôle des CIL, pour faire de cette instance une émanation de la majorité municipale.
Une motion signée par les CIL, avait été présentée au maire, avec nos propositions pour élaborer, en concertation, un mode de fonctionnement efficace de ces Conseils, quand leur installation deviendra obligatoire en 2016.
Nous sommes heureux de constater que cette démarche semble être agréée par le maire.

Questions spécifiques à notre quartier :

- La DFCI
Les travaux effectués par RTE se terminent et dans les mois qui viennent la piste sera remise sous l'autorité de la municipalité, qui devra la sécuriser par des barrières et en assurer la surveillance.

- Le Pylône TDF.
Le contrat TDF arrive à échéance en 2013 (et non en 2012). D'ici là, le maire a promis d'étudier tous les moyens pour obtenir le démontage de ce mât qui défigure notre colline.

- Voirie.
La portion de la rue Manet refaite cet été attend toujours la matérialisation des places de stationnement autorisé. La circulation sur cette portion est toujours aussi problématique, de même que le stop Manet/Matisse dont le miroir, petit et mal placé, n'aide pas vraiment les usagers.

- Ralentisseurs.
Nous avions proposé 3 emplacements, 2 rue Manet et 1 boulevard Matignon. Seul ce dernier emplacement va bénéficier cette année d'un ralentisseur de type coussin berlinois.

- Escaliers.
L'escalier Manet/Cézanne va être bientôt équipé d'un éclairage alimenté par capteurs solaires.
La sécurisation de l'escalier Renoir/Matisse est toujours en suspens car le propriétaire réel de cette parcelle n'est pas clairement défini.

- Rapport d'activité.
Le secrétaire du CIL, Louis Lapierre, a rendu compte des activités de 2011.
Le principal événement a été la fête du 15 mai avec la cérémonie de la plantation, près du terrain de basket, d'un olivier symbole de paix.
Malgré le vent, cette fête a été très réussie et nous remercions tous ceux qui y ont contribué à ce joli moment, à commencer par Mr et Mme Miglio qui en ont été les initiateurs, les services municipaux, et les établissements Rey.

Nous remercions également le curé de Saint Louis, qui a béni l'arbre en présence de Mme Monfort adjointe au maire et du capitaine des pompiers, et surtout les Compagnons de l'Olivier qui ont animé cette fête de très belle façon.
Par ailleurs le CIL a été représenté à différentes réunions comme les commissions extra municipales ou les réunions d'information de la municipalité sur la rénovation du centre ville, les transports en commun ou les antennes relais de téléphonie.

Nous sommes restés en contact avec plusieurs adjoints de la municipalité, au sujet des problèmes récurrents du quartier, à travers plusieurs concertations en particulier avec les services de Mr de Lustrac, de Mr Lobry et de Mme Montfort.
Nous avons assisté aux réunions du Groupement des CIL, en particulier au sujet du projet de Conseils de Quartiers, et participé au forum des associations en septembre où notre panneau a été remarqué.
Nous avons aussi édité et distribué deux MAG des Collines en Mars et en Novembre, avec des brèves et des articles d'information qui ont été bien appréciés.
Cette année, comme en 2010, nous n'avons pas organisé de fête en octobre, mais nous nous mobilisons pour réussir une grande fête au printemps 2012, prévue pour l'instant le 10 juin, et où nous voulons faire participer les enfants et les jeunes de notre quartier.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité.

- Rapport financier.

Le trésorier Daniel Cousin nous a présenté le bilan suivant pour l'année 2011 :
Solde bancaire au 31/12/2011 : 516,82€
Solde sur compte courant : 1347,88€

Le rapport financier a été voté à l'unanimité.

- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

3 personnes étaient démissionnaires :
Sylvie Morand et Louis Lapierre qui se représentaient, et Gérard Merlo qui ne se représentait pas.
Après avoir sollicité une bonne volonté de la part des personnes présentes dans la salle, une personne s'est déclarée volontaire : Mme Danielle Lapierre, que l'on remercie par ailleurs.

Les trois candidats ont été élus à l'unanimité.

La séance a été close à 20h15 suivie du pot de l'amitié.

Réunion du Conseil d'Administration . Lundi 16 janvier 2012

Etaient présents les neuf membres du Conseil, élus ou réélus lors de l'Assemblée Générale du 12/01/2012. Danielle BLANC, Daniel COUSIN, Léon-Gérard HEUSELE, Danielle LAPIERRE, Louis LAPIERRE, Jean-Marie LOICQ, Sylvie MORAND, Jacqueline MOUKHA, Stéphane MUCETTO.

Le Conseil a pris acte de la décision de Stéphane MUCETTO de quitter les fonctions de président du CIL, tout en restant membre du Conseil.
Le Conseil unanime, l'a remercié chaleureusement pour le travail accompli depuis six ans, et a procédé au vote pour l'élection du nouveau président.

Léon-Gérard HEUSELE a été élu président à l'unanimité.

Les autres membres du Bureau ont été réélus à l'unanimité :

Vice-présidente : Sylvie MORAND
Secrétaire : Louis LAPIERRE
Trésorier : Daniel COUSIN

2.3 COMPTE RENDU de la réunion avec Mme PILON

Jeudi 9 février 2012 – 9h00 en Mairie.

En présence de :
Christine PILON 3ème adjointe en charge de la sécurité.
Colette RICHARD présidente du Groupement des CIL.
Pascal ALLIBERT municipalité. Médiateur des CIL
Fabrice WERBER chef de la Police municipale.

Représentants du CIL Paradis :
Léon-Gérard HEUSELE président
Louis LAPIERRE secrétaire.

- SECURITE - CAMBRIOLAGES.

Après le constat de la recrudescence des cambriolages, qui apparemment seraient le fait d'individus très organisés et étrangers à la commune, on peut envisager des actions de prévention et de dissuasion.
Les rondes de police de nuit paraissent le moyen de base, mais d'une part la police municipale ne dispose que de deux patrouilles dans des véhicules non banalisés et facilement repérables, et d'autre part la police nationale n'a qu'une patrouille en voiture banalisée pour les deux communes de Hyères et Carqueiranne, ce qui limite forcément l'efficacité de ces rondes.
La conclusion est que la meilleure prévention consiste pour chacun à être vigilant, éviter les imprudences, s'équiper d'alarmes éventuellement et également d'être attentif à son environnement.
Sans tomber dans une paranoïa sécuritaire, il paraît en effet très efficace de surveiller son voisinage et d'alerter par téléphone la police municipale en cas de présences suspectes chez ses voisins.
Il y a une veille permanente au : 04 94 65 02 39.
La police municipale, dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances », peut aussi à votre demande faire une surveillance ciblée de votre maison en cas d'absence prolongée.
Ce numéro peut être aussi contacté de la part des riverains du terrain de boules, s'ils sont vraiment importunés par les jeunes qui ont pris l'habitude de s'y réunir la nuit. On nous a cité le cas d'un jeune s'amusant à tirer en l'air avec une arme de guerre, ce qui évidemment est inacceptable et mérite l'intervention immédiate de la police.
Concernant les caméras de surveillance (appelées caméras de vidéo-protection dans le bulletin municipal, le terme est plus « soft »), 64 sont prévues sur la commune.
Cependant leur installation, nécessitant l'enfouissement de fibre optique, est relativement compliquée et coûteuse. Aussi l'équipement des quartiers un peu excentrés, comme le nôtre, n'est pas prévu dans l'immédiat.

- RISQUES MAJEURS.

Un Plan Communal de Sauvegarde a été mis en place pour prévenir et alerter la population en cas de catastrophe naturelle, incendie, inondation etc…
Un logiciel d'alerte en temps réel et un logiciel d'analyse et d'aide à la décision ont été installés.
Si vous voulez être alertés par ce système vous devez vous inscrire, soit par Internet sur le site de la ville, soit en allant directement à la Police Municipale avenue Gambetta.

- CIRCULATION – STATIONNEMENT.

La réfection du revêtement du bas de la rue Manet et d'une portion de la rue Matisse, et le fait que les emplacements de stationnement autorisé n'ont toujours pas été repeints, posent d'une manière aigüe le problème de circulation et de stationnement dans cette zone.
La rue est étroite, à double sens, et on ne peut interdire le stationnement aux résidents, car il n'y a pas de solution alternative.
De plus l'emplacement du « stop », et même son existence, question récurrente de nos assemblées générales, est toujours d'actualité.
Sa situation actuelle, si elle permet de réduire la vitesse des véhicules descendants, a le gros inconvénient d'offrir à ceux-ci une mauvaise visibilité sur les véhicules venant de la rue Matisse et sur ceux qui montent la rue Manet.
A cela il faut ajouter les nouvelles normes qui interdisent l'installation de miroirs au niveau des « stop », et de bornes en dur pour empêcher le stationnement. (seuls les piquets en plastique sont autorisés).
Tous ces éléments ont été pris en compte par les services municipaux, qui nous ont promis de se rendre sur place fin février, pour évaluer le problème et envisager les meilleures solutions en conformité avec la législation.

- ESCALIERS.

Les cas différents des 3 escaliers de notre quartier ont été évoqués.

- L'escalier Est qui descend de la rue Manet jusqu'au boulevard Matignon est large et assez bien entretenu, mais son éclairage par deux lampadaires assez hauts, cachés par la végétation, et dont les lampes ne fonctionnent plus, se révèle inopérant.
- L'escalier central plus étroit n'a aucun éclairage installé, mais une solution à base de lampes alimentées par des panneaux solaires va être prochainement mise en place.
- L'escalier Ouest, dont la partie centrale est obstruée par des déchets divers, est impraticable et dangereux. Des panneaux, installés par la municipalité et situés aux extrémités, en interdisent l'accès.

Nous demandons depuis longtemps que son accès soit de plus condamné par un murage infranchissable, mais la question de la propriété de cet espace pose problème. D'après le cadastre c'est un « bien sans maître » car la SCI des Amandiers, ancien propriétaire, a été dissoute. Le code civil, article 713, stipule qu'un tel bien appartient à la commune sur laquelle il est situé, mais la municipalité d'Hyères n'a pas encore entériné ce fait.
Nous espérons que cela puisse intervenir prochainement, pour que les travaux demandés soient programmés.

2.4 COMPTE RENDU de la réunion Services Travaux

Jeudi 23 février 2012. 11h00 en Mairie.

En présence de :
J. de LUSTRAC 11ème adjoint en charge des travaux neufs et des transports.
J. LOBRY 5ème adjoint en charge des travaux de voirie et de l'éclairage public.
Mr FOUCHER Directeur des travaux.

Représentants du CIL Paradis :
L.G. HEUSELE président du CIL Paradis
L. LAPIERRE secrétaire du CIL

- VOIRIE.

Le choix du bas de la rue Manet pour la réfection de la chaussée en 2011, l'a été pour des raisons techniques en particulier le défaut d'étanchéité sur cette portion.
La suite des réfections est suspendue pour des raisons budgétaires. Une décision de reprise des travaux pourrait intervenir en juillet 2012.
La peinture qui matérialisait les stationnements autorisés sur cette portion de la rue Manet ne sera pas refaite.
Seuls les endroits interdits au stationnement seront matérialisés par de la peinture jaune.
De plus des dispositifs au sol sont à l'étude pour interdire le stationnement aux endroits les plus gênants aux alentours du « stop ».
La contribution d'ERDF pour l'enfouissement des lignes électriques, soit 50.000€ par an pour toute la commune, ne permet pas d'envisager ces travaux dans notre quartier dans un avenir proche.
Pour le « stop » différentes solutions sont à l'étude : statu quo actuel, « stop » sur la rue Matisse ou même « stop » sur les deux voies, le premier arrivé ayant la priorité de passage.
Le stationnement pour les résidents devenant de plus en plus difficile nous avons suggéré à la municipalité d'envisager la création d'un parking sur l'emplacement libre au dessus du terrain de boules.

- PYLONE TDF.

Une réunion est en préparation qui réunirait des représentants du CIL, de la municipalité et du SDIS, l'actuel propriétaire du terrain, pour envisager le démontage de ce pylône qui n'a plus de fonctions de relais de télédiffusion.

- ESCALIERS.

Le problème de l'éclairage des escaliers est et centre va être réglé prochainement avec la remise en état des 2 lampadaires à l'est (poteaux 43413 et 43414) et l'installation de panneaux solaires sur l'escalier central.
L'escalier ouest entre les rues Renoir et Matisse est toujours défini comme « bien sans maître » et la municipalité, pour cette raison, refuse d'y intervenir pour le rendre à nouveau praticable, ou pour le condamner.
Nous avons suggéré alors de soumettre la question à un conseil municipal qui statuerait pour que la commune prenne possession de cet espace comme le recommande le Code Civil, article 713.
Par ailleurs une intervention concertée avec les services de Mme Pilon, adjointe à la sécurité, est envisagée pour contraindre les riverains de cet escalier « privé » à dégager les passages obstrués.

- BUS et NAVETTES.

Le transfert de la gare routière actuellement place Joffre vers l'espace 3000 est programmé pour septembre 2012.
Ceci ne sera qu'une transition avant la mise en place du pôle multimodal au niveau de la gare SNCF qui est prévue vers 2020.
Dès septembre il y aura donc une réorganisation avec de nouveaux horaires.
L'itinéraire de la ligne 69 qui dessert le Paradis ne devrait pas changer, mais on étudie un système mixte d'horaires fixes associés à un « appel bus » par téléphone qui permettrait des économies en évitant des trajets à vide.
Par ailleurs le problème pour TPM qui gère le réseau Mistral est le petit nombre de minibus
disponibles. Le budget 2013 devrait augmenter ce nombre et permettre plus de souplesse dans les fréquences.

2.5 REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Mercredi 29 février 2012 au Park Hôtel

Réunion d'informations sur le réaménagement du centre ville présidée par le maire Jacques Politi.
Il en ressort que de nombreux aspects très contestables du projet du cabinet espagnol MBM, qui avait coûté 75.000€ à la ville, sont soit abandonnés, soit ajournés.
En particulier sont abandonnés les projets suivants :
- Le parking souterrain de 800 places sous l'avenue Clotis.
- La halle couverte sur la place Clémenceau.
- Le percement de nouvelles voies et la démolition de maisons anciennes dans la vieille ville.
- Le parking sous la place Saint Paul.
- Les escaliers mécaniques de la montée Saint Paul.

Le reste est donc ajourné et, compte tenu des contraintes budgétaires, on se tourne en priorité vers un aménagement des zones suivantes :
- L'avenue Clotis.
- La zone piétonne Général de Gaulle, Iles d'or et haut de l'avenue Gambetta
- La zone du parking Denis et place Clémenceau.
- La place Joffre.

- Place Joffre.

La gare routière sera transférée à l'Espace 3000 en septembre 2012 et la surface libérée sera dévolue à la construction d'un hôtel 4 étoiles dans sa partie sud, et d'un ensemble de logements et de bureaux d'activités du tertiaire dans la partie nord.
Un parking souterrain de 400 places est prévu également à cet endroit.
Le calendrier de cette réalisation n'est pas encore défini.
A noter que le projet de reconvertir le bâtiment du Park Hôtel en hôtel 4 étoiles est donc abandonné.

- Zone parking Denis et place Clémenceau.

Il est prévu un parking souterrain de 200 places au lieu du parking en surface de la place Denis et cet espace sera utilisé pour implanter une galerie commerciale.
La place Clémenceau sera conservée comme lieu de manifestations tels que les concerts et les animations festives, mais elle sera réaménagée avec de nouvelles plantations et probablement la démolition de la fontaine.
Là encore pas de dates précisées pour ces réalisations.

- Avenue Clotis.

Le cabinet Guillermin a présenté son projet de réaménagement de cette voie majeure de la ville. L'idée de « quai d'accueil » du projet espagnol est abandonnée. A la place il y aura une seule voie autorisée aux voitures dans une zone semi-piétonne, avec une vitesse limitée à 20 kmh. Le trafic journalier sur l'avenue qui est d'environ 8500 véhicules, et qui a tendance à baisser, devrait pouvoir être absorbé. Le stationnement sera limité à 2 places handicapés et aux 2 roues. L'espace ainsi gagné sera utilisé côté sud pour agrandir l'esplanade devant le futur musée et la mairie, et côté nord pour permettre l'installation de mobilier urbain et de terrasses de cafés.
Ce projet dont le coût est estimé à 3 millions € pourrait être réalisé courant 2013.

- Zone piétonne.

L'installation de voiles protégeant du soleil l'été au dessus voies piétonnes, Général de Gaulle, Iles d'Or, et haut de l'avenue Gambetta est une idée qui a été retenue.
Ces voiles seront tendues de façade à façade, facilement démontables, et de couleur neutre ; beige ou grise. Elles seront mises en place de juin à septembre.
Ce projet pourrait être financé dès l'année prochaine.

2.6 LES IMPÔTS LOCAUX à HYERES

Monsieur POLITI, maire de Hyères-les-Palmiers, lors de la cérémonie des vœux le 7 janvier 2012, s'était félicité du fait que les impôts locaux n'avaient pas augmenté depuis son accession à la mairie en 2008.
Quelques jours plus tard lors de l'Assemblée Générale du CIL Paradis le 12 janvier, il réaffirmait cela, mais en précisant cette fois qu'il ne prenait en compte que la part de la commune dans le total des impôts locaux.
Mais qu'en est-il exactement ?
Pour le savoir nous avons consulté l'étude publiée par Capital intitulée « la flambée des impôts locaux par ville ».
Pour la ville de Hyères les chiffres publiés sont les suivants :
En 2011 l'impôt moyen est de 1964€, soit 916€ pour la taxe d'habitation et 1048€ pour la taxe foncière.
L'évolution par rapport à 2010 est de : +6,6% et sur 10 ans (2001-2011) elle est de +60,9%.
Pour ce qui est de la part de la commune, l'évolution sur 10 ans est aussi de +60,9%, soit environ +6% par an.

Chacun peut aussi faire ce calcul sur ses propres impôts.
Prenons comme exemple une maison typique de notre quartier, soit 150m2 habitables sur un terrain de 650m2, et étudions l'évolution des impôts locaux sur la période 2008-2011.

Evolution de la taxe d'habitation :
2010-2011 : +6,15% part de la commune : +2%
2009-2010 : +6,49% part de la commune : +4,2%
2008-2009 : +4,4% part de la commune : +5,4%

Evolution de la taxe foncière :
2010-2011 : +7,4% part de la commune : +1,96% taxe ordures ménagères : +12,34%
2009-2010 : +7,6% part de la commune : +4,20% taxe ordures ménagères : +12,72%
2008-2009 : +4,5% part de la commune : +5,44% taxe ordures ménagères : +5,3%

Comme on le voit, de 2008 à 2011, les impôts locaux ont augmenté d'environ 18% et la part de la commune de plus de 10%, ce qui n'est pas tout à fait égal à zéro comme le prétend Mr le Maire.
Même si on tient compte d'une inflation cumulée de 3,7% sur la même période, il y a une augmentation nette non négligeable.

Cette étude n'a pas pour but de contester la nécessité, en ce temps de crise, d'augmenter les impôts et encore moins de juger de leur bonne utilisation, mais simplement de mettre en garde nos concitoyens au sujet de déclarations péremptoires de nos élus, qui sont parfois inexactes, pour ne pas dire un peu démagogiques.

2.7 HISTOIRE DE RUE : La rue Matisse

« Vous avez certainement remarqué que le goudronnage de la rue Matisse s'est arrêté au numéro 5.
En effet, la municipalité considère que la rue fait partie d'un lotissement et qu' elle est donc privée. En clair cela veut dire que la rue ne sera jamais refaite et les fils électriques jamais enterrés, sans une action de notre part. Par contre le service de la poste et des ordures ménagères ne nous considèrent pas comme lotissement privé!
Personnellement j'ai acheté ma maison en 1979 et rien n'indique dans mes actes notariés l'appartenance à un lotissement, donc pas de cahier des charges..
Historiquement les terrains sont issus d'une SCI, « les amandiers », dissoute dans les années cinquante (non mentionné dans mes actes).
Questions ..... A la dissolution y-a-t-il eu la constitution d'une association, d'un lotissement avec syndic? La dissolution implique t-elle de manière automatique la reprise de la route par la municipalité?
De quelles informations disposez-vous? Actes notariés ??.....

Quelles stratégies adopter face a ce problème?
Merci de me contacter (ou le CIL), pour m'aider à comprendre la situation de notre rue, faire des suggestions, proposer des solutions. »

Danielle Blanc – 5 rue Matisse

2.8 INFORMATIONS PRATIQUES

- Le CIL.

Adresse : 1 rue Auguste Renoir – 83400 HYERES
Mel : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr

- SECURITE.

La Police Municipale assure une veille permanente 7 jours sur 7 au :
04 94 65 02 39
N'hésitez pas à l'appeler pour tout problème de sécurité.
Contactez ce même numéro si vous désirez une surveillance particulière en cas d'absence prolongée.

- RAMASSAGE DES DECHETS.

Déchets ménagers : ramassage le lundi et vendredi. (le mercredi ayant été supprimé)
Papiers, cartons : container jaune un jeudi sur deux.
Plastiques : container gris un jeudi sur deux (voir le calendrier remis avec les containers).
Déchets verts : lundi et jeudi. (de préférence en fagots ou poubelles, évitez les sacs plastiques)
Encombrants : lundi et jeudi après appel au : 04 94 00 78 50 le vendredi ou mercredi précédent.

Dans tous les cas évitez de sortir les déchets avant 20h la veille.

2.9 AUTOUR DU CIL .....

- FONCTIONNEMENT DU CIL & COTISATION.

Pour poursuivre ses activités et atteindre ses objectifs, le CIL s'appuie essentiellement sur le bénévolat de ses adhérents et sur les cotisations versées.
Notre association a besoin de votre confiance, de votre soutien et de vos réflexions pour défendre au mieux les intérêts des riverains de notre quartier et préserver notre qualité de vie.
Les cotisations constituent notre principale source de financement, et c'est pourquoi nous faisons de nouveau appel à vous cette année. Le montant été fixé à 10€ cette année et nous vous serions très reconnaissants de déposer cette somme chez notre trésorier : Daniel Cousin, 1 rue Auguste Renoir.
Nous vous en remercions par avance.

- FETE DE PRINTEMPS 2012.

Cette année le pique-nique festif aura lieu, toujours sur le terrain de boules, le dimanche 10 juin 2012 à partir de 12h. Apéritif offert par le CIL, suivi d'un pique-nique avec ce que chacun apportera et pourra partager !
Pour agrémenter cette réunion nous prévoyons de faire une tombola au principe ultra-simple :
Chaque participant au pique-nique apporte un objet : bibelot, livre, DVD, CD, plante, etc…
Chaque objet est numéroté et exposé et des enveloppes seront proposées au prix de 1€ avec à l'intérieur le numéro d'un des magnifiques objets qui vous sera remis.
Toujours pour animer ce pique-nique tous les musiciens et artistes amateurs sont conviés à venir se produire devant un public qui ne demande qu'à les applaudir !